

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

CENON - ZFU - Lotissement d'Activités Diverses Jean Zay II - Résolution de la vente à la SCI JEAN ZAY 08 - Décisions

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 97/0177 en date du 28 novembre 1997 le Conseil de Communauté a décidé la vente au profit de la SARL STARBOIS CONSTRUCTIONS d'une parcelle de terrain de 3 352 m² située sur le Lotissement d'Activités Diverses (L.A.D) Jean Zay II à Cenon, en ZFU, afin que cette société y implante son unité de production industrielle.

La vente, d'un montant T.T.C de 73 340,22 € (soixante treize mille trois cent quarante euros et vingt deux centimes), s'est réalisée par acte notarié reçu par Maître Jean-Pierre Meyssan notaire à Bordeaux, avec le concours de Maître Dominique Poulin, notaire à Cenon en date du 3 septembre 2002, l'acquéreur, à savoir la SCI Jean Zay 08 se substituant à la SARL STARBOIS CONSTRUCTIONS.

Au terme dudit acte, diverses obligations à la charge de l'acquéreur sont stipulées, et notamment des délais de réalisation du programme pour lequel la cession a été engagée, en l'espèce, la construction du bâtiment de production industrielle destinée à de la construction bois.

Selon l'article 2 du Cahier des Charges du L.A.D Jean Zay II, en cas d'inobservation des délais, il est prévu la possibilité de la résolution de la vente par décision de la Communauté Urbaine de Bordeaux (C.U.B).

La SARL STARBOIS CONSTRUCTIONS, qui a fait l'objet de nombreuses relances quant à l'avancement de son projet de la part de la C.U.B, n'a pas respecté ses engagements, y compris le dernier calendrier convenu entre les parties, à savoir un lancement des travaux début 2011 pour une livraison du programme immobilier en Décembre 2011.

Maître Casimiro, Huissier de Justice, a pu constater en date du 9 juin 2012 que le terrain était toujours libre de toute occupation, et qu'aucun des travaux préparatoires à l'implantation d'un immeuble n'a été mis en place.

Aussi, il convient à présent de décider du principe de résolution de la vente dans les termes et conditions prévus à l'acte authentique de vente ci-dessus mentionné, étant précisé, que

préalablement à la résolution, il y aura lieu de notifier la décision de la Communauté Urbaine à l'acquéreur, par acte extrajudiciaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Cahier des Charges de Cession des Lots du Lotissement d'Activités Diverses Jean Zay II à Cenon en ZFU,

VU la convention de vente du 1^{er} Octobre 1998

VU le constat établi par Maître Casimiro, Huissier de Justice, en date du 9 Juin 2012

VU le courrier de Monsieur le Maire de Cenon en date du 18 septembre 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les engagements de l'acquéreur n'ont pas été respectés malgré les diverses prorogations convenues d'un commun accord, avec l'avis favorable de la municipalité,

DECIDE

Article 1 : du principe de résolution de la vente, intervenue le 3 septembre 2002 au terme de laquelle la Communauté Urbaine de Bordeaux a cédé à la SCI Jean Zay 08, représentée par Monsieur Philippe Dalsheimer, gérant de Société, dont le siège social est à Bordeaux, 21 rue Boudet, d'un terrain de 3 352 m2 cadastré section AO N° 632, situé rue Henri Toulouse de Lautrec à CENON et faisant partie intégrante du lotissement d'activités diverses Jean Zay II, situé en ZFU.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 15 NOVEMBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 15 NOVEMBRE 2012</p>

M. NICOLAS FLORIAN